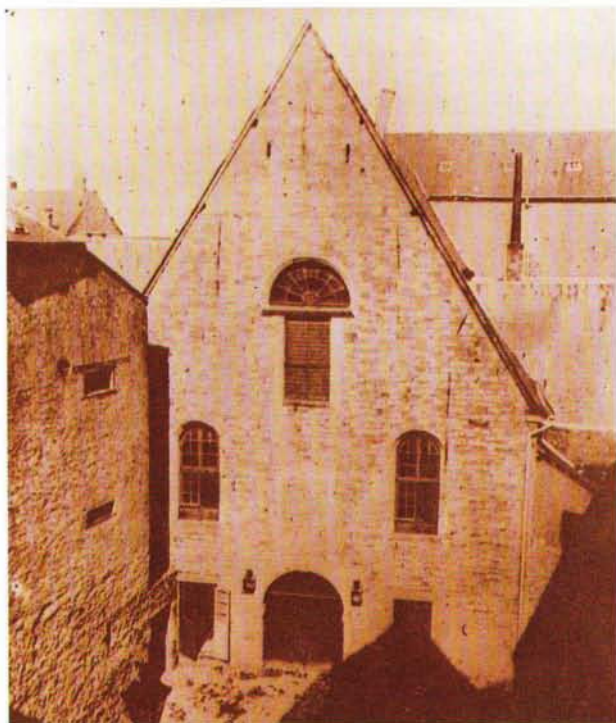


La fin des années 20 est une période charnière dans l'histoire de l'exploitation cinématographique au Grand-Duché. Le cinéma commence alors à jouir d'une acceptation sociale de plus en plus affirmée au

Luxembourg. Le nombre important de films de qualité alliant contenu ambitieux et forme recherchée entraîne en effet au cours des années 20 une reconnaissance du cinéma comme objet de création à part entière.



Le Théâtre des Capucins avant sa transformation.

## Une profanation du temple de la culture?

Le projet d'une location du théâtre municipal à un exploitant de cinéma ... en 1926

Avec un retard de plusieurs années sur la France, le Luxembourg voit l'émergence de la cinéphilie au cours de la deuxième moitié des années 20. La création de revues spécialisées ('Le Film Luxembourgeois' en 1927 et 'Hollywood' en 1928) et l'introduction à la même époque de rubriques ou de pages spéciales consacrées au 7e art dans plusieurs quotidiens luxembourgeois ('Luxemburger Zeitung', 'Escher Tageblatt'), témoignent du vif intérêt pour le nouvel art.

Parallèlement à cette réévaluation de l'invention des frères Lumière auprès de certains intellectuels, on observe aussi un engouement populaire croissant pour le cinéma qui se reflète dans l'ouverture de plusieurs nouvelles salles spacieuses et prestigieuses (le 'Marivaux' et l' 'Ecran' (futur 'The Yank') en 1928 et le 'Capitole' en 1931).

C'est dans ce contexte historique que s'insère l'initiative d'un consortium composé du négociant Georges Bastian, du juriste Paul Bastian et du docteur Victor Klees, qui s'adresse en décembre 1926 au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg pour s'in-

former "à quelles conditions (ils pourraient) obtenir la location du théâtre municipal pour y exercer la cinématographie."<sup>11</sup> Ils proposent à la Commune de louer la salle située rue des Capucins les jours où il n'y a pas représentations de théâtre. Ils sont prêts à payer un loyer annuel de 50.000 francs et à prendre en charge la totalité des frais d'éclairage, de chauffage et de nettoyage de la salle. Dans une proposition de bail, ils s'engagent en outre à donner tous les mois "une représentation gratuite aux élèves des écoles primaires avec des programmes spécialement adaptés aux enfants."<sup>12</sup>

Le consortium tient aussi à préciser que son offre ne doit pas servir de "point de départ pour une soumission ou pour une surenchère."<sup>13</sup> En tant qu'initiateurs du projet, ils estiment disposer d'un droit exclusif.

Dans un premier temps, le bourgmestre Gaston Diderich ne voit "en principe, aucun inconvénient à adhérer à la proposition faite."<sup>14</sup> Il tient pourtant à prendre d'abord l'avis de la commission des finances et de la commission du

théâtre. L'architecte luxembourgeois Georges Traus, à qui la Commune demande d'inspecter les bâtiments du théâtre, estime que la salle et ses dépendances se prêtent "admirablement" à une transformation et "forment un cadre merveilleux pour un cinéma de premier ordre."<sup>15</sup> Il souligne, qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des transformations à l'intérieur de la salle. Une "petite construction" à l'extérieur du bâtiment suffirait pour y installer la cabine de projection. Il note aussi que "les travaux de peu d'importance peuvent être réalisés (...) sans gêner en quoi que ce soit la marche régulière des représentations."<sup>16</sup>

Parmi les premiers à réagir au projet sont les habitants de la rue des Capucins, dans laquelle se trouve le théâtre. Dans une lettre adressée à la Commune, les riverains (27 signataires) se déclarent favorables au projet: "Abgesehen davon dass die Stadt direkt einen materiellen Nutzen daraus ziehen wird, würde dieses Unternehmen in großem Maße dazu beitragen, einer etwas verlassenen Gegend Leben und Interesse zuzuführen."<sup>17</sup>

"La salle et ses dépendances (garde-robe, dégagements, etc.) forment un cadre merveilleux pour un cinéma de premier ordre." (Georges Traus, architecte)



"Heutzutage, wo die 'siebente Kunst' in ihrer glorreichen Entwicklung fast die ganze Welt bekehrt hat, ist es kein Sakrileg mehr, wenn man zwischen klassischer Theaterkunst schöne, bessere Filmproduktionen vorführt." ('Le Film Luxembourgeois')

# LE FILM LUXEMBOURGEOIS.

No. 1

1<sup>er</sup> août

1927



Douglas Fairbanks,

le grand artiste américain auquel nous consacrons un article dans le présent numéro.

La réaction des propriétaires des deux principales salles fonctionnant à cette époque sur le territoire de la ville ne se fait pas attendre. Ainsi Félix Médinger du 'Cinéma de la Cour', note dans une lettre à la Commune qu'avec l'installation d'une nouvelle salle en ville, son cinéma "perdrat énormément de sa valeur et l'existence des établissements cinématographiques de la ville (...) serait menacée."<sup>10</sup> Selon Médinger, les deux salles existantes "suffisent d'ailleurs amplement au divertissement de la ville et par les temps actuels ont (sic!) déjà assez durs à joindre les deux bouts."<sup>10</sup>

Pierre Dornseiffer, le propriétaire du 'Kino-Palace' (le futur 'Victory') ne manque pas non plus de réagir aux "bruits qui courent."<sup>10</sup> Contrairement à son concurrent Médinger, il ne s'oppose pas à un tel projet. Au contraire, il se déclare "amateur pour ladite exploitation" soulignant que son "activité pendant dix ans dans cette exploitation et les grands succès obtenus auprès de (sa) clientèle seront une garantie sérieuse pour une exploitation parfaite."<sup>11</sup>

Finalement, Médinger et Dornseiffer décident de s'associer face au nouveau concurrent potentiel. Dans une lettre aux membres du conseil communal datant du 8 janvier 1927, ils estiment que le prix de location proposé par le consortium est insuffisant et proposent de "payer un chiffre de location annuel notablement supérieur à celui proposé par le consortium en question."<sup>12</sup> Les soussignés s'engagent aussi à des "représentations périodiques gratuites et sociales" dans l'intérêt "de l'éducation populaire et sociale."<sup>13</sup>

Les deux exploitants luxembourgeois ne sont pas les seuls à s'intéresser au projet. En février 1927, une société allemande, "l'Union Theater Aktien-Gesellschaft" de Sarrebruck, manifeste son intérêt pour une éventuelle location du théâtre afin d'y organiser des "erstklassige Lichtspielvorführungen."<sup>14</sup>



Batty Weber: "Ein Stadttheater ist eine Anstalt, die ethischen, moralischen, kulturellen, volkerzieherischen Aufgaben geweiht ist. Ein Stadttheater steht geistig auf der gleichen Stufe wie Kirche und Schule."

Les investigateurs du projet Bastian et Klees ne manquent pas de prendre connaissance des réactions diverses et du fait que certains concurrents ont soulevé l'idée d'une soumission publique. Dans une lettre au collègue échevinal ils notent e.a.: "Wir würden es als eine wirkliche Enteignung und drückende Ungerechtigkeit empfinden, dass die Idee der Ausnützung des Stadttheaters (welche unser geistiges Eigentum ist) schließlich einem Tertius gaudens anheimfallen könnte."<sup>15</sup>

Le 26 février 1927, la transformation du théâtre municipal est à l'ordre du jour du conseil communal. En dehors du principe d'une telle location, les édiles doivent aussi décider s'il faut accepter l'offre du consortium ou si la location se fera par la voie de soumission.

A l'instar de la majorité des conseillers, le bourgmestre Gaston Diderich estime que le coût d'entretien de la salle de théâtre est effectivement très élevé et qu'une éventuelle location partielle des lieux serait financièrement intéressante pour la ville. Néanmoins, il se prononce maintenant contre le projet pour des raisons culturelles: "Auf der anderen Seite dürfen wir aber nicht vergessen, dass das Theater gleichsam eine Schule ist, wo in der höheren Kunst unterrichtet wird, so dass es sich schlecht ansteht, wenn dieses Institut in (einen) Kinosaal umgewandelt wird."<sup>16</sup>

Le professeur Nicolas Braunshausen, conseiller libéral et futur ministre, n'a pas la même opinion du cinéma que le bourgmestre: "Früher konnte man behaupten (das höhere Niveau des Theaters) würde durch das Cinema zerstört, was aber heute nicht mehr ganz zutrifft,

da der Unterschied immer mehr schwindet, welch letzteres sich immer mehr der höheren Kunst widmet, so zwar, dass wir heute Filme haben, die den höchsten Ansprüchen, die wir an ein Drama z.B. stellen können, gerecht werden. Von diesem Gesichtspunkte aus ist das Prinzip in einem und demselben Gebäude zugleich Theater und Cinema zu spielen, nicht zu verwerfen, dies um so weniger, wenn durch das Cinema das Defizit der Theater Vorstellungen wett gemacht werden kann."<sup>17</sup>

René Blum, conseiller socialiste et futur ministre de la justice, se prononce pour une location, non seulement pour des raisons économiques, mais surtout (pour des raisons) sociales et éducatives. Une telle initiative pourrait, selon lui, remédier au fait que le monde ouvrier ne fréquente guère le théâtre: "Werden im Theatersaal (...) außer den Theaterstücken aber auch kinomatographische Vorstellungen stattfinden, die von der Arbeiterwelt mehr besucht werden, so wird dieselbe sich auch nach und nach an den Besuch des Theaters bei Vorführungen von Theaterstücken gewöhnen, und auf diese Weise wollen wir belehrend wirken."<sup>18</sup> Blum estime aussi que les recettes provenant de la location de la salle à un exploitant de cinéma, permettront de vendre les billets de théâtre à des prix plus abordables. Le futur ministre de la justice exige par ailleurs, que l'exploitant de la salle organise, en plus des séances réservées aux élèves des écoles primaires de la ville, proposées par les auteurs du projet, des séances gratuites de films à caractère social, portant sur des sujets tels que la prévention d'accidents ou la lutte contre les maladies contagieuses, destinés au monde ouvrier.

Après une longue discussion, le conseil communal décide par 16 voix contre 8 de louer la salle à un exploitant de cinéma et que cette location se fera par voie de soumission publique. Le 8 mars 1927, le bourgmestre commissionne l'architecte Georges Traus d'élaborer un cahier des charges "sur la base des discussions qui ont eu lieu au sein du conseil communal."<sup>19</sup>

Onze mois plus tard seulement, le 6 février 1928, le projet revient à l'ordre du jour du conseil communal afin que les édiles s'expriment sur le cahier de charges qui fixe les conditions d'une éventuelle location de la salle. Au cours des discussions, certains conseillers estiment que la décision de février 1927 n'était pas très claire en ce qui concerne la question de la soumission, et que, si l'on veut être correct, il faut accepter la proposition Bastian/Klees, tandis que d'autres soulignent que c'est dans l'intérêt de la ville d'obtenir le prix de location le plus élevé par le biais d'une soumission publique. Finalement, le conseil décide de ne plus revenir sur la décision de 1927 et se limite à accepter le cahier des charges établi par l'architecte Georges Traus.

La discussion sur l'opportunité d'une location du théâtre municipal à un exploitant de cinéma ne se limite pas au conseil communal. Un certain nombre d'organes de presse du pays, s'intéressent aussi à la question. Dans le journal 'Luxemburger Zeitung', pourtant généralement

bien disposé à l'égard du cinéma, Batty Weber prend position contre le projet: "Mit einem Drittel Bestürzung, einem Drittel Wehmut und einem Drittel Zorn liest man in den Zeitungen, dass das Kino nun auch unserem Stadttheater das Knie auf die Brust setzen will."<sup>20</sup> Le journaliste libéral, qui va même jusqu'à parler d'une véritable profanation ("Entheiligung") n'est pourtant pas un de ces adversaires intraitables du cinéma comme on en trouvait encore dans certains milieux intellectuels de l'époque. Mais tout en reconnaissant et vantant régulièrement les qualités du 7e art dans ses écrits, Batty Weber est convaincu de la supériorité artistique du théâtre: "Nun ist Kino ja Kunst, kann es wenigstens sein. Aber eine andere. Eine, die Theater nie ersetzen kann."<sup>21</sup>

Weber s'insurge avant tout contre l'idée qu'un théâtre doit être une affaire économiquement viable. Il refuse la logique de la rentabilité à tout prix en matière culturelle: "Industrialisierung ist schön, wenn es sich um Industrie handelt. Aber ein Stadttheater ist keine Industrie. Ein Stadttheater ist eine Anstalt, die ethischen, moralischen, kulturellen, volkerzieherischen Aufgaben geweiht ist. Ein Stadttheater steht geistig auf der gleichen Stufe wie Kirche und Schule."<sup>22</sup>

Le quotidien de langue française 'L'Indépendance Luxembourgeoise', qui s'est fait un des principaux défenseurs du cinéma au cours des années 20, ne manque pas de réagir aux réflexions du chroniqueur du 'Luxemburger Zeitung'. Paul Weber, journaliste, historien et

Paul Weber: "On ne concevra plus comme une honte nationale l'introduction de l'art muet dans le sanctuaire où hier encore Célémène et Sarah ont fait retentir leurs voix enchanteresses."



Paul Weber dit "Poet", économiste et historien (par Félix Glatz, 1933)

futur directeur de la Chambre de Commerce, estime que "ceux qui vont voir aujourd'hui ou une de ces soirées "La Ruée vers l'Or" au Kino-Palace de la rue de Bonnevoie ne croiront plus un mot des affirmations hardies que notre ami Batty Weber vient de nous jeter à la tête dans son éphéméride d'hier. On ne concevra plus comme une honte nationale l'introduction de l'art muet dans le sanctuaire où hier encore Célémène et Sarah ont fait retentir leurs voix enchanteresses."<sup>23</sup>

Un autre article signé 'Crack', s'attaque à certains membres du Conseil communal qui "conservent avec le plus d'opiniâtreté le mythe péjoratif d'un cinéma qui ne serait que le frère mineur et indigne du théâtre" soulignant que le "cinéma, chaque jour d'avantage, se révèle comme un art, avec un grand A, au même titre et avec le même droit que son frère aîné le théâtre. Il lui arrive même, et cela de plus en plus souvent, d'être manifestement supérieur à ce dernier."<sup>24</sup> 'L'Indépendance Luxembourgeoise' ne voit donc pas d'inconvénient à une location du théâtre municipal à un exploitant de cinéma.

La revue bi-mensuelle 'Le Film Luxembourgeois' fondée en 1927 e.a. par le jeune Evy Friedrich, futur journaliste et héraut de la cinéphilie luxembourgeoise de l'avant-guerre, se prononce aussi pour le projet, en se référant à l'évolution artistique et esthétique du cinéma depuis plusieurs années: "Würden die (...) Kinofeinde moderne, klassische (denn es gibt solche) Filme sehen, wie "Napoléon" von Abel Gance, "Metropolis" von Fritz Lang, sie würden todsi-

cher ihre Meinung ändern. (...) Heutzutage, wo die 'siebente Kunst' in ihrer glorreichen Entwicklung fast die ganze Welt bekehrt hat, ist es kein Sakrileg mehr, wenn man zwischen klassischer Theaterkunst schöne, bessere Film-Produktionen vorführt. Denn das wäre der Zweck des kommenden Kinotheaters schöne, lehrreiche Filme zur geistigen Unterhaltung allen Klassen zu bieten. Das Kinotheater wäre mithin eine richtige Volksbildungsstätte, wo viele die Sensationslust an Detektiv- und Wildwestfilmen verlieren würden und Freude am Schönen fänden."<sup>25</sup>

En dépit du vote positif du conseil communal et de ces positions majoritairement favorables, une fois le cahier des charges voté, l'intérêt pour le projet s'estompe. Déçus par la décision du conseil communal de procéder à une soumission publique, les frères Bastian et le Dr Klees se retirent de l'affaire et seulement deux candidats potentiels (le propriétaire de cinéma Pierre Dornseiffer et le marchand de ferraille Eugène Salomon) s'adressent à la Ville pour demander un exemplaire du cahier des charges. Il semble bien qu'en fin de compte aucune proposition n'ait été faite à la commune. En tout cas, le projet de transformation du théâtre municipal en salle de cinéma ne sera jamais réalisé.<sup>26</sup>

Il est fort probable que le manque d'intérêt s'explique principalement par l'ouverture, au cours de l'année 1928, de deux nouvelles salles de cinéma à grand confort et à grande capacité (le 'Marivaux' en mars 1928 et 'L'Ecran' en octobre de la même année). Les investisseurs potentiels ont probablement cessé de croire à la

viabilité économique d'une salle supplémentaire, qui de surcroît, à cause de son type de construction destiné aux représentations théâtrales, ne correspondait que partiellement aux exigences architectoniques d'un cinéma moderne.

Paul Lesch

Photos: Photothèque de la Ville de Luxembourg et Centre National de l'Audiovisuel.

- 1 Archives de la Ville de Luxembourg: dossier 79c/13/26 (lettre du 11.12.1926)
- 2 id. (lettre du 7.1.1927)
- 3 id. (lettre du 31.12.1926)
- 4 id. (lettre du 15.12.1926)
- 5 id. (lettre du 27.12.1926)
- 6 id. (lettre du 27.12.1926)
- 7 id. (lettre non datée)
- 8 id. (lettre du 16.12.1926)
- 9 id.
- 10 id. (lettre du 16.12.1926)
- 11 id. (lettre du 29.12.1926)
- 12 id. (lettre du 8.1.1927)
- 13 id. (lettre du 8.1.1927)
- 14 id. (lettre du 15.2.1926)
- 15 id. (lettre non datée)
- 16 Analytischer Bericht über Stadtratssitzungen, Nr. 21/26.2.1927
- 17 id.
- 18 id.
- 19 Archives de la Ville de Luxembourg: dossier 79c/13/1926 (lettre du 8.3.1927)
- 20 'Luxemburger Zeitung', 30.12.1926
- 21 id.
- 22 id.
- 23 'Indépendance Luxembourgeoise', 31.12.1926
- 24 'Indépendance Luxembourgeoise', 8.3.1927
- 25 'Le Film Luxembourgeois', no. 3/ 1.9.1927
- 26 La question d'une location du théâtre municipal à un exploitant revient encore une fois à l'ordre du jour en 1932/33, mais de nouveau, l'affaire restera sans suites. (cf. 'Luxemburger Zeitung', 29.1.1933)



Ciné de la Cour,  
rue de l'Eau